

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Pléiade EA 7338 du 13 mai 2019

Présents : Frédéric Alexandre, Viviane Arigne, Vanessa Castejon, Christèle Couleau, Cécile Fourrel de Frettes, Slimane Hargas, Anémone Kober-Smith, Boris Lebeau, Nicolas Le Roux, Mathilde Lévêque, Céline Murillo, Sarah Pech Pelletier. Françoise Palleau (invitée), Anne Sinha (invitée), Juliette Vion-Dury (invitée).

Excusés : Murielle Gaudé Ferragu, Magali Nachtergaele, Marie-Anne Paveau, Marie Redon, Valérie Stienon.

Ivan Jablonka (invité).

Représentés : Michel Molin (procuration à Frédéric Alexandre)

- 1/- Réponses aux appels à projets
- 2/- Politique nationale de l'ESR / projet scientifique de Pléiade
- 3/- Contrat 2019-2024 et direction du laboratoire
- 4/- Installation au Campus Condorcet
- 5/- Statut d'associé ; examen des nouvelles candidatures
- 6/- Questions diverses

1) Appel à projets

a)- Plateformes et structures fédératives

Ont été présentées les candidatures suivantes au nom de Pléiade :

- Renouveau de la Structure fédérative *Délivrez-nous du livre*, restructurée et rebaptisée *Medialect* en copartage avec l'UTRPP (Magali Nachtergaele et Hakima Megherbi) ;
- Renouveau de la plateforme fédérative *Livres au trésor* en copartage avec la Bibliothèque Universitaire (Mathilde Lévêque et Véronique Palanché).

Nous sommes également associés au projet de création d'une plateforme fédérative sur le *Fonds Patrimonial du Jeu de société* portée par Vincent Berry et Nathalie Roucoux (Experice).

L'ensemble des projets déposés seront auditionnés.

Le projet de plateforme *Cartimatext - Analyse et représentations de l'espace et des territoires par la Carte, l'Image et le Texte* porté par Anaïs Marshall n'a finalement pu être déposé dans les délais. Toutefois, des contacts positifs ont été pris avec plusieurs partenaires (Experice, CEPN, LSPM, Plaine-Commune, ...) et il peut être intéressant de la mettre progressivement en place sur nos crédits d'équipement dans les années qui viennent.

b)- BQR

4 dossiers ont été déposés, ce qui est, en soi, une satisfaction. Le projet *Glanages* porté par Flaminia Paddeu, a été retenu pour audition devant la Commission de la Recherche (il a, depuis lors, été retenu pour financement).

Anne Sinha explique que la règle de déport des membres de la Commission de la Recherche lors de l'examen des demandes venant de leur laboratoire a été appliquée.

La même règle a prévalu pour tous les laboratoires. Il y avait 20 dossiers, 10 ont été sélectionnés pour audition. Seuls ont été sélectionnés les dossiers notés A+ et ceux dont les dates correspondaient aux contraintes des règles comptables : l'argent doit être engagé avant la fin de l'exercice annuel mi-novembre et dépensé avant le 31 décembre (« service fait »).

Mathilde Lévêque demande pourquoi l'autonomie des universités ne s'applique pas à ces règles financières. Frédéric Alexandre répond que l'autonomie des universités est une politique publique

reposant sur l'idée que la concurrence et l'émulation entre les établissements bénéficient à l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'idée est contestable, mais cela n'en reste pas moins une politique publique et les universités doivent suivre les mêmes règles comptables que l'ensemble des administrations, collectivités territoriales, entreprises et organismes publics. Ces règles sont particulièrement gênantes pour l'enseignement supérieur en raison du décalage entre l'année universitaire et l'année civile.

Céline Murillo demande pourquoi l'appel pour les BQR arrive si tard dans l'année, Anne Sinha répond que cet appel est subordonné au calendrier du ministère qui assure de plus en plus tardivement les universités de leur dotation. Pour toutes ces raisons, seuls les projets demandant un financement entre juin et décembre sont réellement éligibles à l'appel à projets BQR.

Par ailleurs, les projets trop individuels ou trop ponctuels (ne s'inscrivant pas dans une dynamique thématique de l'équipe) sont moins bien évalués. Les projets plus amples ont plus de chances d'être retenus, de même les projets portés par des collègues nouvellement arrivés, pourvu qu'ils témoignent de leur insertion dans leur nouveau laboratoire et ceux qui présentent un co-financement, une collaboration ou une ouverture vers l'international de même.

Une différence a été faite dans l'appel d'offres entre les laboratoires de lettres et sciences humaines qui pouvaient déposer des projets finançables à hauteur de 8 000 euros et les laboratoires des sciences expérimentales qui pouvaient présenter des projets finançables à hauteur de 20 000 euros pour l'acquisition de certains matériels nécessaires à l'expérimentation. Frédéric Alexandre estime que les laboratoires de lettres et sciences humaines pourraient revendiquer d'avoir accès à ce deuxième type de financement.

2)- Politique nationale de l'ESR / projet scientifique de Pléiade

Fin de la labellisation nationale des équipes d'accueil au 1^{er} janvier 2020.

Frédéric Alexandre donne lecture d'une circulaire de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) annonçant la fin de la labellisation nationale des équipes d'accueil au 1^{er} janvier 2020. Le label national ne sera donc plus accordé qu'aux unités de recherche du type des UMR (unités mixtes de recherche entre établissements d'enseignement supérieur et organismes nationaux de recherche comme le CNRS, l'INSERM ou l'IRD), renvoyant aux universités, dans le cadre de leur autonomie, le soin de décider des autres types de structures de recherche qu'elles entendent financer et encourager.

Il ne s'agit pas d'une situation totalement inédite. Avant la création des UMR, dans les années 1990, il y avait, d'une part, les chercheurs employés par les organismes de recherche (le CNRS notamment) et qui avaient peu de contacts avec les universités, d'autre part, les enseignants-chercheurs dans des équipes universitaires. En dehors de quelques laboratoires associés au CNRS, la recherche dans les universités était peu structurée, sans label national des équipes, mais aussi, par ailleurs, sans réelle obligation (d'effectuer des recherches, de publier ...). En revanche, les universitaires – du moins de grade professoral – avaient la quasi-exclusivité en matière d'encadrement doctoral.

La circulaire impose, pour partie, un retour à cette situation, mais dans un contexte très différent : celui de la mise en concurrence des établissements depuis la loi LRU. A court terme (à l'échelle du contrat), cela ne devrait pas avoir de grosses incidences pour une EA comme Pléiade. A moyen terme, cette perte de reconnaissance nationale devrait en revanche instituer une recherche à deux vitesses entre les laboratoires reconnus nationalement vers qui iront les moyens humains et matériels et les autres.

Mathilde Lévêque demande ce que cela change pour les enseignants chercheurs.

Frédéric Alexandre répond que les conséquences ne seront pas, là non plus, immédiates, mais que, à terme, la reconnaissance pourrait être plus grande pour les collègues inscrits dans les UMR et ceux qui seront dans une équipe universitaire. Ainsi un enseignant-chercheur peut-il avoir intérêt à rejoindre une UMR plutôt que rester dans une équipe non labellisée. Ceci s'inscrit dans des évolutions qui inscrivent les carrières des enseignants-chercheurs dans un contexte concurrentiel,

non régi par un statut national, non évalué par des instances nationales. Il pourrait y avoir une généralisation des enseignants-chercheurs sur contrats à durée déterminée comme cela se dessine ces dernières années en France et est déjà la pratique courante dans nombre de pays européens. Les salaires sont attractifs pour attirer, dit-on, les meilleurs candidats, mais aucune garantie d'emploi n'est donnée. Tout s'organise autour de l'obtention de projets de court terme qui permettent au chercheur de financer sa recherche et de voir son contrat renouvelé. L'articulation avec l'enseignement et la formation devient secondaire. L'affaiblissement du nombre d'enseignants-chercheurs statutaires recrutés ces dernières années est de ce point de vue très inquiétant. Un projet scientifique comme celui que nous avons présenté est-il compatible avec cette nouvelle organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

Mathilde Lévêque pose la question du devenir des UMR.

Frédéric Alexandre répond que leur avenir immédiat n'est pas remis en cause, puisqu'ils ont vocation à être la vitrine de la recherche française. Cependant, leur évolution est conditionnée par l'évolution des organismes de recherche : or ceux-ci – le CNRS en tête – sont également sommés d'évoluer. Par ailleurs, l'UMRisation reste difficilement envisageable pour Pléiade. Le but, à la création du laboratoire, était d'éviter la dispersion des enseignants-chercheurs de l'UFR vers des équipes disciplinaires. Françoise Palleau estime que le repli de chacun vers des UMR serait un appauvrissement, alors que la pluridisciplinarité réussie de Pléiade est sa richesse. Frédéric Alexandre ajoute que le HCERES l'a effectivement souligné.

Mathilde Lévêque demande si la CPU s'est positionnée sur le sujet.

Frédéric Alexandre répond que la CPU a généralement soutenu ces évolutions visant à mettre les établissements d'enseignement supérieur en concurrence. Cela suppose qu'il y a égalité des chances entre eux, ce qui est la négation des différences de statut (universités / grandes écoles) ou notamment des différences socio-spatiales, flagrantes entre une localisation au centre de Paris ou dans la partie la plus pauvre et la plus mal desservie de la Seine-Saint-Denis. Face à cette évolution, Anne Sinha ajoute qu'il n'y a pas eu de réaction de la présidence de Paris 13, ce qui entérine une forme de résignation.

3)- Contrat 2019-2024 et direction du laboratoire

Depuis janvier 2019, la direction est composée d'un directeur et de trois directrices adjointes. L'une d'elle, Viviane Arigne souhaite partir en retraite au 1^{er} octobre. Frédéric Alexandre souhaite également partir assez rapidement et souhaiterait céder rapidement la direction de façon à ce qu'il y ait un tuilage. Ce passage de témoin doit avoir lieu en tout état de cause, comme il s'y était engagé avant la mi-contrat et serait souhaitable dans le courant de l'année 2020.

Se pose le problème des décharges : 96h par an actuellement pour la direction, ventilées entre les membres de la direction suivant les règles fixées par université. La moitié au moins pour le directeur, et les 48h restantes pour les directrices adjointes. Pour l'instant, les heures de direction adjointe ne sont pas subdivisées en 3, mais ce sera le cas en 2019-2020 (puisque Vanessa Catejon a été officiellement élue directrice adjointe lors de l'assemblée générale de janvier 2019).

Frédéric Alexandre annonce qu'il prendra sa décharge de 48 h en 2019-2020, ce qui n'a pu être le cas cette année puisqu'il n'a pas pu prendre de décharge du fait des enseignements nécessaires dans son département. En 2019-2020, chaque directeur/directrice adjointe aura une décharge de 16 h.

Anne Sinha demande si la répartition des rôles dans la direction a été précisée.

Frédéric Alexandre répond que la répartition est pour le moment identique :

- Viviane Arigne : finances et doctorants
- Vanessa Castejon : animation scientifique
- Cécile Fourrel de Frettes : animation du site internet, diffusion scientifique et rayonnement du laboratoire

Anne Sinha demande si ces attributions seront revues. Frédéric Alexandre répond qu'elles demandent surtout à être précisées, en fonction de l'ajustement du profil de poste de notre nouvelle assistante administrative, Milène Bourse.

Une autre question est posée : pourrait-il y avoir une liste de diffusion Pléiade ? Frédéric Alexandre répond qu'une liste créée par le SRI, modérée par la direction du laboratoire est envisageable. De même les demandes de financement devraient bientôt pouvoir se faire en ligne dès l'appel de juin.

4)- Installation au Campus Condorcet

Annonce de l'après-midi de présentation du Campus Condorcet et du Grand équipement documentaire, lors de l'opération « le Campus à portée de main », le vendredi 17 mai.

Frédéric Alexandre s'interroge sur les contradictions sous-jacentes à la séparation entre le site où nous enseignons. Ainsi pour assurer notre présence durable au Campus Condorcet, nous sommes invités à occuper le plus possible les locaux alors que la nouvelle organisation des licences (systèmes en majeures/mineures) exigera, pour beaucoup d'entre nous une présence à Villetaneuse étalée sur tous les jours de la semaine, les lundis et vendredis où nous avons envisagé d'être présents en grand nombre au Campus Condorcet pour les réunions Pléiade – séminaires d'axes, de laboratoire, réunions du conseil.

Juliette Vion-Dury, vice-présidente Grand Campus, répond qu'être tous présents au même moment ne correspond pas au cahier des charges de Campus Condorcet. Celui-ci doit rendre service aux enseignants-chercheurs, doit leur apporter un bénéfice, le but étant l'augmentation de la visibilité scientifique des laboratoires et l'inter- ou la pluridisciplinarité. Le chercheur devait pouvoir s'installer confortablement au Campus Condorcet. Il y aura nécessairement une période de transition. Elle rappelle que les locaux seront disponibles au 1^{er} octobre comme prévu.

Frédéric Alexandre rappelle que les bureaux des enseignants de l'UFR LLSHS seront maintenus même s'ils disposent d'une place au Campus Condorcet. En revanche, les quatre anciennes salles collectives Pléiade sont évidemment convoitées par l'UFR, compte tenu de la pénurie de salles de cours.

Juliette Vion-Dury estime qu'il faut qu'il reste une présence de Pléiade, donc une salle, à Villetaneuse. La salle de l'ancien CRESC sert déjà de salle de cours. Les salles des anciens CENEL et CRIDAF sont des salles de départements pour réunions, oraux, colles, enseignements d'appoint, et soutenances de Master. Elles pourraient éventuellement rester salles de réunions.

Il y aura du personnel administratif Campus Condorcet mais peu de personnel Paris 13. Au 1^{er} octobre, nous aurons bureaux, meubles, lampes, chaises, imprimantes et étagères, également des salles communes pour le café et pour apporter son repas. Il y aura également des restaurants publics et privés. Il y aura une offre de soins, un centre médical, des logements pour les professeurs invités et leurs familles, ainsi que pour un nombre limité de doctorants.

Il n'y aura en revanche pas d'ordinateur fournis par le Campus, il y aura en revanche des imprimantes sécurisées, à utiliser avec les badges de résident. Ces dernières années, nous avons acquis un ensemble d'ordinateurs fixes (notamment pour les doctorants) qui équiperont un certain nombre de postes de travail. Une politique d'acquisition d'ordinateurs portables Campus en prêt a également été menée : 25 sont actuellement disponibles (la plupart déjà prêtés). Ils compléteront le dispositif en permettant que nous nous adaptions à la fréquentation de plusieurs sites. Dans le même but, la politique d'acquisition de disques durs amovibles de grande capacité (1To) sera également poursuivie. Autre Pléiade aura ainsi contribué financièrement très activement à la réussite de son installation au Campus. Un suivi technique de nos appareils est envisagé sur place.

Le rez-de-chaussée de notre bâtiment (le bâtiment recherche sud) sera ouvert, les locaux ne seront sécurisés qu'à partir du 1^{er} étage, accessibles par badges. Nous aurons éventuellement des clefs pour les bureaux.

Une prolongation du tramway T8 depuis la Porte de Paris jusqu'à la station de RER E Rosa Parks est prévue. Malheureusement, elle a été repoussée (elle est actuellement « envisagée » pour 2030).

Juliette Vion-Dury demande si nous souhaitons une salle de réunion. La réponse est oui, partagée éventuellement avec d'autres laboratoires pour des réunions d'axes, séminaires, pour environ 30 personnes. Elle va transmettre cette demande.

5)- Statut d'associé ; examen des nouvelles candidatures

Statut d'associé : 2 candidatures sont évoquées par Frédéric Alexandre mais l'examen est reporté, les pièces ayant été transmises trop tardivement. Il s'agit d'un historien qui travaille sur le programme "jardins", sur les paysages méditerranéens, et de Benoît Toulouse qui a soutenu une thèse sur les changements sociaux-environnementaux dans le Sahel. Il intervient dans les enseignements du département de géographie. Il est, par ailleurs, responsable du service géomatique de Paris Habitat où il est.

Frédéric Alexandre va transmettre à ces demandes un « accord de principe » et les pièces seront à fournir pour la prochaine réunion.

Il y a un nouveau texte de cadrage sur les membres associés, avec peu de modifications : les nouveaux docteurs sont membres associés durant les quatre premières années après leur soutenance. La catégorie définie par la Commission de la Recherche est large et nos associés y entrent bien.

L'actualisation de la liste des membres associés sera effectuée par Cécile Fourrel de Frettes et Frédéric Alexandre.

6)- Informations diverses

- Rim Latrache, Céline Murillo, Agathe Torti ont obtenu des CRCT.
- Magali Nachtergaele a obtenu une délégation CNRS.
- Le poste de valorisation de la recherche de l'UFR LLSHS, anciennement occupé par Laurence de Kermadec, va potentiellement vers un glissement de support. Le soutien des plateformes fédératives va pâtir de l'absence d'un chargé de valorisation. La commission scientifique de l'UFR LLSHS a lieu ce jour.
- Cécile Fourrel de Frettes signale que le nouveau site Pléiade est désormais disponible en ligne. Elle souhaiterait un retour sur les ajustements nécessaires. Les membres du laboratoire sont invités à mettre à jour leur fiche en précisant les nouveaux axes.